



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 24

Date de la convocation : 01/12/2023

Date d'affichage : 01/12/2023

**DELIBERATION N° 082/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Patricia PICHARD – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Robert TARDA
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Richard VENDRELL donne pouvoir à François RALLO
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Christine BACHES
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Jacqueline KEILING

Absents excusés : Claire SALFATI-TEDGUI – Jordi DELCLOS

Absents : Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eliane CHAMBAULT

Secrétaire de séance : Marie-Anne HAUSPIEZ

OBJET : **Renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour 2024-2028 (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales (CAF P.O).**

Mme Carole Carton, Adjointe à la petite enfance, aux affaires scolaires, péri et extrascolaires fait part à l'assemblée de l'arrivée à échéance le 31/12/2023 de la Convention Territoriale Globale 2019-2023 signée avec la CAF P.O.

Elle indique qu'il convient de la renouveler pour cinq ans en élaborant un diagnostic des mesures passées et en prévoyant les nouvelles actions à mener sur la période 2024-2028.

Puis, Mme Carole Carton commente les éléments du diagnostic qui révèlent une atteinte de la plupart des objectifs fixés en 2019 pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse.

Elle signale que la ville souhaite conforter les actions réalisées jusqu'à présent en ce qui concerne la petite enfance et l'enfance-jeunesse et étudier aussi la création d'un Relai d'Assistantes Maternelles.

En outre, elle signale que le Point-Jeunes doit être conforté sur la période 2024-2028 eu égard à son grand succès en 2023 auprès des adolescents sailliens (environ 120 ados inscrits).

Ainsi, le nouveau plan d'action devra consolider les actions de qualité menées dans le cadre du CTG 2019-2023 et étudier la possibilité d'en mener de nouvelles sur la période 2024-2028 en concertation avec le conseiller technique de la CAF P.O.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Carole Carton et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'approuver la Convention Territoriale Globale pour 2024-2028 (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales (CAF P.O) ;

- **Autorise** M. le Maire à signer cette convention pour la période 2024-2028, ainsi que toute pièce utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Official stamp of the Mayor of Saillan (MAIRIE DE SAILLAN) with the number 66280. The stamp is circular and contains a coat of arms. A handwritten signature is written over the stamp.

François RALLO

Publication le : **22 DEC. 2023**